



Décision de télécom CRTC 2009-328

Ottawa, le 4 juin 2009

Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion – Rapports de consensus concernant la mise en œuvre de la Phase II du service 9-1-1 évolué sans fil

Numéro de dossier : 8621-C12-01/08

1. Le 8 mai 2009, le Groupe de travail Services d'urgence (GTSU) du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) a soumis les rapports de consensus suivants au Comité directeur du CDCI :
 - Recommandation à l'égard des spécifications techniques concernant l'étape 1 de la mise en œuvre de la Phase II du service 9-1-1 évolué sans fil (ESRE0047), version 1.4, 8 mai 2009
 - Calendrier de l'étape 1 de la mise en œuvre de la Phase II du service 9-1-1 évolué sans fil (ESRE0048a), 1^{er} mai 2009
2. Dans ces rapports, le GTSU a proposé des spécifications techniques et un calendrier pour les fournisseurs de services sans fil, et ce, pour la mise en œuvre de la Phase II du service 9-1-1 évolué (E9-1-1) sans fil au Canada.
3. Le 14 mai 2009, le Comité directeur du CDCI a approuvé les rapports de consensus puis les a soumis à l'approbation du Conseil.
4. Dans la Politique réglementaire de télécom CRTC 2009-40 émise le 2 février 2009 et intitulée *Mise en œuvre de la Phase II du service E9-1-1 sans fil*, le Conseil a fixé au 1^{er} février 2010 la date ultime de la fin de la mise en œuvre de la Phase II du service E9-1-1 sans fil. Le Conseil fait remarquer que, dans le rapport ESRE0048a, la Société TELUS Communications (STC) a indiqué qu'elle demanderait une prolongation afin de lui permettre d'achever cette mise en œuvre.
5. Le Conseil fait remarquer que la STC a déposé, le 1^{er} mai 2009, sa demande de prolongation. Dans une lettre datée du 19 mai 2009, le Conseil a rejeté la demande de la STC et ordonné à la compagnie de déposer auprès du Conseil et du GTSU un calendrier révisé qui respectera la date limite du 1^{er} février 2010. La STC a déposé un calendrier révisé selon les délais prescrits.
6. On peut consulter les rapports de consensus sur le site Web du Conseil à l'adresse www.crtc.gc.ca.
7. Le Conseil a examiné les rapports de consensus susmentionnés et les **approuve**.

Secrétaire general

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>